

## GUEST SA - Charte d'engagement Sécurité et Hygiène – Crise COVID

1. La SA GUEST s'engage à mettre tout en œuvre afin de faire respecter les règles de sécurité et d'hygiène figurant dans cette charte, établies conformément à la réglementation et les recommandations du Conseil National de Sécurité.
2. GUEST affiche cette charte dans chaque local de formation.
3. GUEST met à disposition des locaux en ordre au niveau hygiène et respectant les règles de distanciation sociale min de 1,5m entre les participants et le formateur et les participants. Le formateur ne circulant pas dans la classe.
4. GUEST ouvre chaque salle de formation avant l'arrivée des participants le matin afin d'éviter de manipuler clés et poignées de portes.
5. GUEST fait désinfecter par la société de nettoyage journalièrement chaque local et le matériel du local (ex : commande du beamer, feutres, clavier, matériel didactique), ainsi que les sanitaires (WC, couloirs, main-courantes, clenches de portes d'accès, ...)
6. GUEST demande à ses formateurs d'aérer les locaux pendant les pauses café et la pause repas.
7. GUEST demande à ses formateurs et aux participants de porter un masque de type chirurgical dans les parties communes où la distanciation sociale ne peut être respectée et lors des exercices pour les mêmes raisons.
8. Toutes les mesures organisationnelles sont prises pour s'assurer d'un maximum de 8 personnes présentes par locaux de formation (hors formateur).
9. Le port du masque est obligatoire dans les locaux de Guest lors de tout déplacement et dans les classes de formation pour les participants.
10. Les masques de type chirurgical sont mis à disposition des participants et des formateurs par GUEST.
11. Les équipements de protection mis à disposition des participants suivent un programme de nettoyage et désinfection après chaque formation. Un système est mis en place pour séparer les équipements propres et ayant été utilisés.
12. GUEST met à disposition des poubelles fermées pour y jeter masques, mouchoirs papier et papier jetable pour séchage des mains.
13. Des distributeurs de gel hydroalcooliques sont disposés dans le centre à l'entrée et à proximité de tous les lieux sanitaires. Obligation de se désinfecter les mains est affichée.
14. GUEST veille à aménager les espaces et les horaires des formations afin d'éviter un maximum que les participants ne se croisent.
15. GUEST communique et affiche un horaire de pause prédéfini par salle et demande aux formateurs et au personnel interne de respecter les horaires.

William Vermeersch

Administrateur Délégué



Pierre Deneyer

Directeur

